

COMMUNE DE LEZARDRIEUX (22 740)

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FEVRIER 2024 à 18 HEURES 30

PROCES VERBAL

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. ALLAIN Gilles, Mme HERVO Claudine, Mme BLONDEL Christine, M. MENOY Laurent, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie.

Représenté : M. GUILLOU Loïc par procuration à M. ANDRE Yanick

Absente : Mme SCHUCHARD Corinne

Secrétaire de séance : M. ALLAIN Gilles

Date d'envoi de la Convocation : 2 février 2024

M. le Maire a procédé à l'appel des membres du conseil municipal. Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Présentation du projet d'entretien du GR 34 par les étudiants du lycée de Pommerit
- 3- Présentation du projet de fleurissement par Mme LEMOINE, responsable des espaces verts
- 4- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2024
- 5- Convention avec LTC de financement de la mise à disposition des locaux communaux pour l'association « La Presqu'île à tue-tête » pour la pratique de l'enseignement de la musique
- 6- Aménagement de la place du centre : choix du cabinet d'études
- 7- Subventions aux associations année 2024
- 8- Motion de soutien au service d'accueil des urgences de l'hôpital LANNION-TRESTEL (point ajouté à l'ordre du jour)
- 9- Informations
- 10- Questions diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de désigner M. Gilles ALLAIN, secrétaire de séance. **Les membres du conseil municipal valident cette proposition à l'unanimité.**

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la motion de soutien au service d'accueil des urgences de l'hôpital LANNION-TRESTEL. **Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette demande.**

2. PRESENTATION DU PROJET D'ENTRETIEN DU GR 34 PAR LES ETUDIANTS DU LYCEE DE POMMERIT

6 élèves de première année de BAC PRO Agroéquipement du lycée de Pommerit, accompagnés de leur professeur, ont présenté leur projet d'entretien d'une partie du GR 34 sur la commune de Lézardrieux, vers le « moulin à mer ».

Leur projet consiste à créer des marches, élargir une partie du chemin, et couper quelques branches gênantes afin de garantir la sécurité des randonneurs et de rendre le chemin plus facile d'accès.

Les étudiants souhaitent inviter les élèves de l'école primaire le 21 mars prochain lors de l'inauguration des travaux.

M. le Maire, M. MENOU et Mme LE BRIAND remercient les étudiants.

2. PRESENTATION DU PROJET DE FLEURISSEMENT PAR MME LEMOINE JOHANNA, RESPONSABLE DES ESPACES VERTS

Mme Johanna LEMOINE, Responsable des espaces verts présente l'état actuel du fleurissement de la commune, le temps de création et d'entretien nécessaire, ainsi que le coût annuel.

Nombre d'unités : 189

Massif : 100m²

Temps de création : 70 jours.

Fréquence d'arrosage : environ 3 fois par semaine

Temps d'un arrosage : 9h par cycle.

Consommation d'eau : 3000 litres par arrosage.

Temps de location de la nacelle : 4 jours /an à 3 agents.

Coût de fleurissement annuel : 5000 € (plantes, paillage, terreau).

Mme LEMOINE informe de la nécessité de prendre en compte la nouvelle donne climatique, en privilégiant un fleurissement durable. Le remplacement des plantations annuelles et bisannuelles par des plantations d'arbustifs, de vivaces, de fruitiers et de petits fruits permettront de réduire la consommation d'eau, mais aussi de diminuer l'entretien nécessaire.

Mme LEMOINE présente un plan d'action sur 4 années :

2024

- ✓ Giratoire des Roches Douvres et Square du souvenir : Annuelles/bisannuelles → massifs arbustifs/vivaces
- ✓ Place du bourg : Conserver le fleurissement d'annuelles/bisannuelles (image de la commune : place fleurie)
- ✓ Enlever les suspensions des rues (59 unités)
- ✓ Ne conserver que les suspensions de la place du bourg (9 unités)
- ✓ Parking des écoles : plantes grimpantes, arbustes, vivaces.
- ✓ Réserve d'eau au cimetière du bourg, (récupération d'eau des toitures)
- ✓ Privilégier l'achat de bacs à récupération d'eau.

2025

- ✓ Plantation d'arbres fruitiers, localisations possibles :
 - Projet de cheminement doux : D786, Av. du Trégor
 - Jardins partagés, derrière l'ancienne poste
- ✓ Pont / rue St Christophe et rue de l'Ermitage/rue du Prioly :
 - Annuelles/bisannuelles → massifs arbustifs/vivaces
- ✓ Projet de rénovation du bourg :
 - Aménager les zones pleine terre et pieds de murs.

2026

- ✓ Chapelle de Kermouster : Annuelles/bisannuelles → massifs arbustifs/vivaces
- ✓ Port de plaisance : création d'un massif pleine terre
- ✓ Réaménagement du parking du cimetière du bourg

- ✓ Kermarquer et Salle Georges Brassens : Annuelles/bisannuelles → massifs arbustifs/vivaces

Mme LEMOINE rappelle que la mise en place d'un embellissement durable passera par un changement des mentalités et une prise de conscience des enjeux économiques et environnementaux.

Les membres du conseil municipal approuvent la proposition de Mme LEMOINE qui s'inscrit parfaitement dans la politique de développement durable préconisée par tous.

3. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2024

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 11 janvier 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 11 janvier 2024.

4. DELIBERATION N°2024 - 007 : CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES POUR L'ASSOCIATION « LA PRESQU'ILE A TUE-TETE » POUR LA PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

Rapporteur : Mme LE COQ Annyvonne, Adjointe en charge des finances

Lannion Trégor Communauté a comme compétence l'enseignement de la musique. A ce titre, la commune de Lézardrieux peut bénéficier d'une aide financière pour les activités d'enseignement de la musique menées par l'association intercommunale « La Presqu'île à tue-tête » car cette dernière bénéficie du prêt de salles communales à titre gratuit.

Mme LE COQ présente le projet de convention entre la commune de Lézardrieux et Lannion Trégor Communauté pour l'année scolaire 2023-2024. Le montant de l'aide financière sera calculé en fonction du nombre d'heures d'utilisation, sur une base de 33 semaines, et sur une surface de salle retenue de 60 m². Le montant de location au m²/heure est de 0,10€.

Vu l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2015 déclarant d'intérêt communautaire l'enseignement de la musique et actant le transfert de la compétence à Lannion Trégor Communauté,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver ce projet de convention concernant le financement de la mise à disposition des locaux communaux pour l'association « La Presqu'île à tue-tête » pour la pratique de l'enseignement de la musique pour l'année 2023-2024 ci-jointe ;**
- ✓ **D'autoriser M. le maire ou un adjoint à signer cette convention.**

6. DELIBERATION N°2024 - 008 : AMENAGEMENT DE LA PLACE DU CENTRE - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE : CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Rapporteur : M. Le Maire

M. le Maire rappelle que, dans le cadre du projet d'aménagement de la place du Centre et de ses rues avoisinantes, un accord cadre mono attributaire d'une durée de 4 ans avait été signé en 2019 avec A3 Paysages, avec une procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre.

La durée de cet accord étant écoulée, et l'accord ne pouvant être prorogé, il était nécessaire de lancer une nouvelle consultation afin d'assurer l'étude et le suivi des différentes étapes du projet (DCE, analyse des offres, suivi de chantier, réception des travaux, ...).

Deux cabinets d'études ont déposé leur candidature : A3 Paysage et ADEPE.

M. le Maire présente les offres étudiées par la commission d'appel d'offres du 1^{er} février 2024. La commission a retenu le cabinet A3 Paysage qui a obtenu la meilleure note.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date 1^{er} février 2024 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'études A3 Paysage pour un montant de 29 712.50€ HT ;**
- ✓ **D'inscrire les dépenses au budget « Commune », opération « Aménagement de la place du centre »**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

7. DELIBERATION N°2024 – 009 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2024

Rapporteur : Mme LE COQ Annyvonne, Adjointe en charge des finances

Suite à la commission des finances du 6 février 2024, Mme LE COQ présente les demandes de subventions des associations pour l'année 2024, ainsi que les montants proposés par la commission :

Associations Sportives Communales	2024
Tennis Club Lézardrieux	1500.00
Tireurs sportifs du Trieux	200.00
Gym Club Trieux	400.00
Avirons du Trieux	1024.00
Association Lézardrivienne de Vol Indoor	200.00
Union Sportive du Trieux Lézardrieux Pleudaniel	3500.00
Association Communale des chasseurs de Lézardrieux	400.00
Association Communale des chasseurs de Lézardrieux : Bracelets	100.00
Chemins et Patrimoines	500.00
Sous-Total	7824

Associations Sportives Hors Commune	2024 10€/enfant
Assoc. Goëlo Judo Paimpol	20.00
CSAL Paimpol Handball	50.00
Paimpol Armor Rugby Club	20.00
Club de Natation Paimpol Goëlo	30.00
Pays de Paimpol Athlétisme	30.00
Elan Basket paimplolais	30.00
Cirque en flotte	30.00
UGSEL - Saint Joseph	90.00
L'Atelier chorégraphique - Ecole de danse Pabu	20.00
Sous-Total	320.00 €

Associations Culturelles Communales	2024
Culture et Bibliothèque pour tous	2000.00
Trieux Tonic Blues	2000.00
Sonerien An Trev	600.00
Les Amis Chapelle Saint Maturin	400.00
Patchwork	150.00
Les Enfants d'Abord	250.00
Lezard Ty Co	300.00
Sous-Total	5700.00

Associations Culturelles Hors Commune	2024
Centre culturel Ernest-Renan	50.00
Association Danserien Ledenez	40.00
Sous-Total	90.00

Associations Educatives Communales	2024
Association des Parents Elèves à Lézardrieux	700.00
Association des Parents Elèves à Lézardrieux - SKI	2138.00
Sous-Total	2838.00

Associations Educatives Hors Commune	2024 10€/enfant 30€/apprenti
Foyer Socio Educatif Chombart de Lauwe	180.00
Chambres Métiers et Artisanat	60.00
Sous-Total	240.00

Associations Domaine Maritime	2024
APPL - Pêcheurs Plaisanciers du Trieux	250.00
SNSM station de Pleubian	100.00
SNSM Loguivy-Ploubazlanec	200.00
SNSM Ploubazlanec (budget port)	320.00
Sous-Total	550.00

Associations Patriotiques	2024
FNACA - Comité de Lézardrieux	300.00
Amicale des Médailleurs Militaires de la Presqu'île	50.00
Amicale des Officiers Mariniers de la Presqu'île	50.00
Amicale du Mémorial Américain	30.00
Sous-Total	430.00

Associations Diverses Hors Commune	2024
Comice Agricole	606.00
Protection Civile - ADPC22	160.00
VMEH (visiteurs malades à l'hôpital) Tréguier	30.00
VMEH (visiteurs malades à l'hôpital) Paimpol	30.00
Sous-Total	826.00
Total Subventions Commune	18818.00
Subventions sans SKI (1 an sur 2)	16680.00
Total Subventions Port	320.00

Mme LE COQ précise que la subvention à l'Association Communale des chasseurs de Lézardrieux a augmenté par rapport à l'année précédente car les campagnes de piégeage des nuisibles sont coûteuses (bracelets) mais nécessaires afin de veiller au maintien de la qualité des eaux et de l'environnement (ragondins, ...).

Mme LE COQ ajoute que les associations sportives hors communes sont subventionnées à hauteur de 10€/enfant pour la pratique d'une activité qui n'a pas d'équivalent sur la commune de Lézardrieux.

**Vu les articles L 1611-4, L2541-12 et L2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 février 2024,**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'approuver l'attribution de ces subventions telles que présentées.**
- ✓ **D'inscrire les dépenses en section de fonctionnement du budget principal et du budget annexe port de plaisance.**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

8. DELIBERATION N°2024 – 010 : MOTION DE SOUTIEN CONCERNANT LE SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES DE L'HOPITAL DE LANNION TRESTEL

Rapporteur : M. le Maire

Mme LE BRIAND donne lecture de la motion :

Nous constatons une dégradation de l'accès aux soins, tant pour la médecine de ville que pour la médecine hospitalière. La fermeture programmée par l'ARS et le GHT d'Armor du service d'accueil des URGENCES de l'hôpital de Lannion la nuit durant 13 heures en continu à partir du 1^{er} mars aggravera cette situation.

La population du Trégor mérite une offre de soins de qualité. Notre politique de santé publique se doit d'être au service de toutes et de tous. Elle doit se décliner avec le souci de la proximité. Cette fermeture appelée régulation est une réelle perte de chance par manque de moyens pour les Trégorrois.

L'hôpital a un impact fort sur l'économie locale, les emplois créés et la qualité de vie. Il est un facteur d'attractivité essentiel pour le Trégor.

L'hôpital de Lannion dessert environ 100 000 habitants, plus de 150 000 en période touristique.

- Considérant que le service d'accueil des urgences de Lannion a accueilli en 2022 : 67 patients /jour en moyenne soit 25 457 passages sur un an.

- Considérant que le service d'accueil des urgences possède 13 salles d'examens dont 4 salles de traumatologie, 5 salles de médecine, 1 salle pédiatrique et 3 salles d'urgence vitale dont une équipée pour une prise en charge spécifique des AVC.
- Considérant que ce service possède une unité d'hospitalisation de courte durée de 6 chambres dont une chambre double.
- Considérant que ce service d'accueil des urgences a été entièrement rénové il y a 12 mois et dimensionné en proportion des besoins de la population.
- Considérant la carence en transport des malades et les mobilisations excessives des équipes du SDIS.
- Considérant l'éloignement des 3 autres sites d'urgence soit Paimpol, Guingamp et Saint Briec.
- Considérant que le CH de Lannion-Trestel dispose de tous les services d'un hôpital de plein exercice
- Considérant le risque de baisse d'activités dans les services de l'hôpital avec un danger sur la pérennité des spécialités.

Le Conseil Municipal de Lézardrieux s'oppose à cette fermeture :

- demande en urgence la tenue d'une table ronde réunissant élus, représentants des usagers et du personnel hospitalier en présence de la direction du GHT¹ et de l'ARS.
- demande à l'ARS et aux pouvoirs publics de mettre tout en œuvre pour maintenir le service des Urgences ouvert 24h/24h et 365 jours/an.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'adopter la motion ci-dessus.**
- ✓ **La présente motion sera transmise aux représentants de l'État, à l'Agence Régionale de Santé et aux députés et sénateurs costarmoricains.**

8. INFORMATIONS

M. le Maire explique qu'une partie du mur de l'ancienne propriété de M. Georges BRASSENS s'est effondrée, rue de Kermenguy, courant décembre 2023. Après constatations sur place, il s'avère que le Département des Côtes d'Armor prend en charge la remise en état de cet ouvrage d'art.

Les travaux de remise en état de ce mur et de la chaussée imposent la fermeture complète des 2 voies de circulation. Les travaux devraient avoir lieu avant la saison estivale, et durer environ 2 mois. Des déviations seront mises en place.

M. ANDRE informe que le calendrier des travaux d'aménagement de l'aire multimodale est respecté. Les travaux d'effacement des réseaux ont commencé au giratoire de la balise, mais nécessiteront la fermeture d'une voie sur la RD 787, dans le sens Lézardrieux-Pleudaniel, durant 5 jours, de 8H30 à 16H30. Une déviation sera mise en place par « Le Cardinal » afin de conserver l'accès à la pharmacie.

M. ALLAIN informe du réaménagement du bureau du port. Des cloisons ont été posées par l'entreprise Isostyle, et le reste des travaux a été réalisé en régie.

M. ALLAIN informe de la pose d'une moquette au boulodrome, à l'extrémité des allées de boules, afin de retenir la poussière. Le sol de la salle de réunion a été refait. Elle peut désormais être prêtée aux associations.

Salle des sports : des paniers de basket ont été installés.

M. ALLAIN informe qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est en cours jusqu'au 1^{er} mars sur le bâtiment dit « Gautschi », sur le parking du port de plaisance. De plus, un conteneur aménagé va être installé devant ce bâtiment durant la saison estivale pour la vente de glaces et petite restauration en journée.

M. le Maire informe que cette année la campagne de piégeage des frelons (reines fondatrices) sera menée collectivement par les 7 communes de la Presqu'île, avec une réunion d'information qui sera animée par le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) à la salle du Sillon à Pleubian. Des pièges réutilisables, seront rachetés pour les personnes qui n'en n'ont pas eu l'an passé. Ces pièges sont efficaces pour la capture des reines fondatrices de début avril à fin mai (fondation des nids), et de septembre à novembre (dispersion des nids). M. ALLAIN est chargé d'organiser un achat collectif pour toutes les communes de la Presqu'île.

M. MENOU informe du démarrage des travaux d'aménagement du bois de Lan Goc : l'entreprise d'élagage est intervenue afin de mettre en sécurité le parcours. La pose des agrès commence la semaine du 13 février. M. MENOU remercie particulièrement Pierrick et Kevin, agents techniques, pour le nettoyage du parking et des alentours du bois, et Nelly, agent administratif, pour la gestion du dossier. Une présentation du projet doit se tenir le 2 avril prochain devant le comité du programme européen Leader, qui pourrait en financer une partie. Enfin, l'aménagement d'un point de vue doit être réalisé avant la saison estivale.

M. JUMEL informe que le séjour au ski des élèves de CM1 et CM2 s'est très bien passé, et met en avant le financement important de l'Association des Parents d'Elèves (APE) et de la commune. Le reste à charge pour la famille est de 175 € par élève, soit environ 25% du coût du séjour.

Mme CONAN signale les difficultés de circulation sur les routes, et notamment à Pleumeur Gautier pour cause de travaux.

Mme CONAN informe d'un appel à manifestation le samedi 10 février à 10H30 contre la fermeture d'une classe à l'école de Pleudaniel.

M. JUMEL informe que la course du Lézard aura lieu le 17 mars, organisée par l'Association des Parents d'élèves. 2 courses sont prévues de 10 et 19 km, ainsi qu'une marche de 10 km. Une réunion à destination des bénévoles aura lieu le 21 février à 18h30, salle Georges Brassens.

Prochain conseil municipal : 17 mars (vote de budgets)

9 - QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire lève la séance à 20H32

Le Secrétaire de séance,
Gilles ALLAIN



Le Maire,
Henri PARANTHOËN



ANNEXE 1 :

**FINANCEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DES
LOCAUX COMMUNAUX POUR L'ASSOCIATION
«LA PRESQU'ÎLE A TUE TÊTE» POUR LA
PRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE**

Année scolaire 2023/2024

CONVENTION ENTRE :

Monsieur Henri PARANTHOËN
Maire de la commune de **LEZARDRIEUX**

Agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 8^{ème} Février 2021, N° 2021-007
Ci-après désigné « La Commune »

D'une part,

Et

Monsieur Gervais EGAULT
Président de **LANNION-TREGOR Communauté**,
autorisé à signer la présente convention en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire
en date du 13 septembre 2022.

D'autre part,

* * *

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2015, déclarant d'intérêt communautaire l'enseignement de la musique et actant le transfert de la compétence à Lannion-Trégor Communauté.

Vu le rapport de la CLECT du 6 décembre 2016 au sujet de l'évaluation des charges transférées liées à la compétence enseignement de la musique et du calcul de l'attribution de compensation définitive pour chaque commune.

Vu l'article L.1321-1 du code Général des Collectivités Territoriales précisant que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de financement par LANNION-TREGOR Communauté des locaux mis à disposition par la commune de LEZARDRIEUX pour les activités d'enseignement de la musique menées par l'association LA PRESQU'ÎLE A TUE TETE.

3 – DESCRIPTION DES LOCAUX :

Pour l'année scolaire 2023/2024, l'association LA PRESQU'ÎLE A TUE TETE dispose des locaux communaux suivants :

Nom des salles	Surfaces	<input type="checkbox"/> Mise à disposition totale
		Et/ou <input type="checkbox"/> Utilisation partielle (Nb d'heures d'occupation)
Salle de l'Ermitage	155 m ²	Utilisation partielle

3 – CALCUL DE L'AIDE FINANCIERE

Rappel du mode de calcul :

Deux types de locaux :

- Des locaux dédiés exclusivement à l'association pour l'enseignement musical
- Des locaux partagés avec d'autres associations ou pour des activités de l'association autre que l'enseignement de la musique

Base de calcul : 100 € par m² et par an, tarif validé par la CLECT pour l'occupation de locaux communaux par l'EPIC communautaire Tourisme. Ce montant de 100 € par m² sera appliqué pour toutes les salles mises à disposition de manière permanente aux associations pour un usage d'enseignement de la musique. Ce tarif comprend le loyer en lui-même, les charges de chauffage, d'électricité et d'eau.

Pour les locaux non dédiés exclusivement à la musique, le loyer est calculé au prorata du nombre d'heures occupé, sachant que le temps d'utilisation moyen d'une salle pour des activités de loisirs est d'environ 1 056 h annuels.

Le calcul a été fait à partir d'une estimation des heures d'occupation de ce type de salle {4h/j (lundi-mardi-jeudi-vendredi) + 8h/j (mercredi-samedi)} x 33 semaines d'activités = 1 056 h annuel.

Sachant que dans ces salles les associations pratiquent principalement des cours de musique individuels ou par petit groupe, mais que pour des raisons de disponibilité les communes proposent des salles de taille très variable, il a été décidé de retenir 20 m² par heure de cours soit en arrondissant 0,10 € par m² et par heure de cours.

Le montant de l'aide financière est recalculé chaque année en début d'année scolaire pour prendre en compte les évolutions éventuelles liées à l'activité de l'association et ses conséquences en termes d'occupation de locaux.

Soit pour l'année scolaire 2023/2024 :

• Locaux dédiés exclusivement à l'association pour l'enseignement musical

Nom des salles	Surface m ²	Tarif	Total
		100 €	0.00 €
TOTAL			0.00 €

- **Locaux non dédiés exclusivement à l'association pour l'enseignement musical :**

Nom des salles	Surface m ²	Surface retenue (A)	Nb d'heures/semaine (B)	Total annuel heures (C)	Location au m ² /h (D)	Total (A)x(C)x(D)
Salle l'Ermitage	155 m ²	60 m ²	10h00	330h00	0,10 €	1 980.00 €
TOTAL						1 980.00 €

(C) : calculé sur la base de 33 semaines par année scolaire

Soit un total pour l'année scolaire 2023/2024 de 1 980.00 €

4 – MODALITES DE VERSEMENT

Le paiement par LANNION-TREGOR Communauté de l'aide financière liée à la mise à disposition des locaux sera effectué à la réception d'un titre de recette annuel adressé par la commune de LEZARDRIEUX.

5 – PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION :

La convention prend effet à compter de la date de signature. Chaque année, le montant du loyer sera réactualisé en fonction des salles mises à disposition, du type d'occupation (salles dédiées ou non) et du nombre d'heures d'occupation. Cette actualisation donnera lieu à un avenant à la présente convention.

6 – CAS DE RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention sera résiliée de plein droit par la commune de LEZARDRIEUX dans les cas suivants :

- absence de demande de reconduction sollicitée par l'association LA PRESQU'ÎLE A TUE TETE dans les délais impartis,
- fin des activités de l'association LA PRESQU'ÎLE A TUE TETE ,
- changement dans l'affectation des locaux.

8 – JUGEMENT DES CONTESTATIONS :

Les contestations qui pourraient s'élever entre LANNION-TREGOR Communauté et la commune de LEZARDRIEUX au sujet de la validité de l'exécution de l'interprétation ou de la résiliation de la présente convention seront de la compétence du Tribunal Administratif de RENNES après épuisement des voies amiables.

Fait en 2 exemplaires à Lézardrieux, le 13 février 2024

Le Maire de LEZARDRIEUX

Henri PARANTHOËN

Le Président de LANNION-TREGOR
Communauté

Gervais EGAULT

